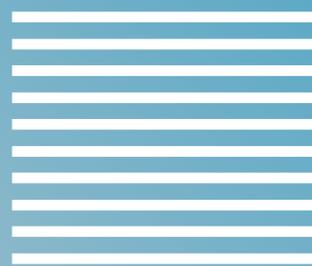


# Rapport annuel 2024



FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES  
NAUTIQUES





# Sommaire

	Le mot du Président	2
	Chiffres clés de la filière	4
<b>01</b>	Transition écologique	8
<b>02</b>	Salons	16
<b>03</b>	Territoires	20
<b>04</b>	Emploi et formation	28
<b>05</b>	Dialogue social	36
<b>06</b>	Réglementation	40
<b>07</b>	Réseaux	44
<b>08</b>	Communication	50

# Le mot du Président



## Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Après deux années d'exception, l'activité de nos entreprises s'adapte à un nouveau contexte. La forte hausse de l'inflation et les difficultés d'accès au crédit nous rappellent qu'après un pic, il est logique de vivre un retour à la normale. Il n'en demeure pas moins que l'engouement pour les pratiques nautiques et l'envie d'aller sur l'eau ne se démentent pas et si les situations au sein de notre filière varient évidemment d'un secteur à l'autre, l'activité est toujours là, ce qu'ont encore confirmé les derniers salons. Restons donc vigilants face aux incertitudes du marché, mais résolument mobilisés et optimistes.

Votre fédération est  
entièrement mobilisée  
et à la manœuvre pour  
porter votre voix et agir  
pour construire le futur  
de nos industries  
et services nautiques.

Cette mobilisation, la FIN l'a portée tout au long de l'année 2023 au travers de projets majeurs et structurants pour notre filière.

Sur la transition écologique, où la FIN a pleinement intégré les enjeux environnementaux sur le cycle de vie du bateau, de sa conception à sa déconstruction. En complément de ses nombreuses initiatives, elle a lancé avec les constructeurs une démarche pour doter les entreprises d'outils d'analyse de cycle de vie (ACV) et l'a portée au niveau européen pour que l'ensemble de l'industrie se dote d'outils communs. C'est aujourd'hui une condition sine qua non pour peser et obtenir la reconnaissance de nos actions par les institutions nationales et européennes.

Sur l'attractivité de notre filière, pour accompagner les besoins des entreprises en termes d'emploi et de formation, la FIN a lancé en décembre 2022 une importante et très ambitieuse campagne de communication, intitulée « L'Équipe nautique recrute ». C'est le pavillon sous lequel

les entreprises du nautisme se sont regroupées pour parler de leurs métiers, des formations et recruter. Grâce au soutien de l'OPCO2i, cette campagne est un grand succès et nous a d'ores et déjà permis de toucher un large public, au plus près de nos bassins d'emploi.

Cette visibilité de notre filière et son attractivité, la FIN les a également portées dans les salons, véritables places de marché mais également lieux privilégiés de rencontre, d'influence et de rayonnement de notre filière, en France et à l'international. Propriétaire du Cannes Yachting Festival et du Nautic en Seine, la FIN a acquis cette année l'International Multihull Show de la Grande Motte. Avec 50 % de visiteurs internationaux, ce salon est devenu au fil des ans la référence mondiale du secteur des multicoques, catamarans et trimarans, à voile comme à moteur. Cette dimension internationale s'est également renforcée au METSRADE d'Amsterdam, où la FIN, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, constituait le pavillon national

le mieux représenté du salon, mais également à l'IBEX, en Floride, où elle emmenait une délégation d'équipementiers français pour exposer et s'ouvrir au marché nord-américain.

Enfin, la FIN prépare l'arrivée du nouveau rendez-vous parisien de l'industrie nautique et des destinations nautiques. Nautic en Seine aura lieu au printemps 2025 et proposera une nouvelle expérience inédite à terre et à flot. Nous avons une ambition forte pour ce nouveau salon qui nous permettra de rassembler l'ensemble des acteurs de notre communauté, professionnels, institutionnels et bien sûr nos clients et le grand public.

Notre filière doit peser de tout son poids pour relever ces nombreux défis. Votre fédération est entièrement mobilisée et à la manœuvre pour porter votre voix et agir pour construire le futur de nos industries et services nautiques.

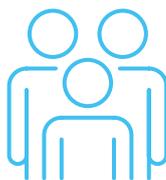
**Jean-Paul Chapeleau,**  
**Président**

# Les chiffres clés du nautisme et de la plaisance en 2022/2023

## L'économie de l'industrie et des services nautiques



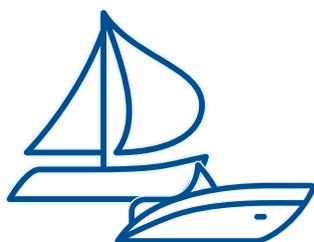
**5788**  
entreprises



**42898**  
salariés  
(emplois directs)  
**100000**  
(emplois indirects)



**5,4 Md€**  
chiffre  
d'affaires  
total



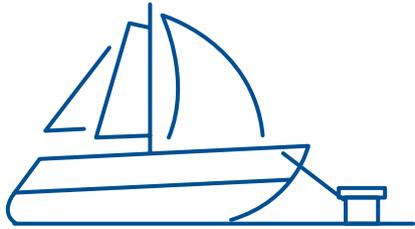
**70534**  
unités  
produites

(dont 3285 voiliers  
et 10148 bateaux  
à moteur)

Représentant **1,49 Md€**  
de chiffre d'affaires

**80,6%**  
de la production exportée

## Les aménagements



**473**  
ports de  
plaisance  
pour 252 000  
places de ports

**556**  
ports et  
bases  
fluviales  
pour 20 000 places

**40**  
ports  
à sec  
pour plus de  
11 000 places

## La pratique nautique



**4 millions**  
de plaisanciers  
réguliers



**11 millions**  
de pratiquants  
de sports nautiques



**125 665**  
permis de plaisance  
délivrés

**11 862**  
nouvelles immatriculations

75 % DE BATEAUX À MOTEUR  
ET 57 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

**70 629**  
mutations de propriété

79 % DE BATEAUX À MOTEUR ET  
57 % DE BATEAUX < 6 MÈTRES

+ de **1 000**  
centres nautiques

+ de **15 000**  
éducateurs sportifs

+ de **1 M**  
de licenciés  
de sports nautiques



Représenter,  
promouvoir et  
développer la  
filiale nautique  
française, en  
France, en  
Europe et à  
l'international







# 01

## Transition écologique

Nouvelles attentes des clients, nouvelles réglementations, feuilles de route de décarbonation, obligations de déclarations, conditions d'accès aux financements... La transition écologique ne doit plus être classée au rang des options ou des obligations mais doit s'imposer comme une opportunité d'avenir et de pérennisation des activités nautiques.

**Engagée depuis plusieurs années dans le développement d'une plaisance durable, la filière nautique française, par la voix de la FIN, se place en leader sur des sujets majeurs, tels que l'analyse du cycle de vie des bateaux, la décarbonation des modes de propulsion et la gestion de la fin de vie des produits.**

**En parallèle, la FIN s'attache à faire valoir les spécificités de la plaisance auprès des pouvoirs publics et place la transition écologique au cœur de son action.**

## Analyse du cycle de vie des bateaux de plaisance : la France à l'initiative d'une démarche européenne

L'analyse du cycle de vie (ACV) est un outil majeur pour accompagner les entreprises de la filière nautique dans leur transition écologique. En mesurant avec précision la performance environnementale des bateaux, l'ACV permet d'identifier les axes de progrès prioritaires, de définir sa stratégie et les actions à mettre en place pour réduire l'impact de ses produits tout en maîtrisant sa communication.

Les travaux en cours de révision de la Directive régissant le marquage CE des bateaux de plaisance prévoient d'ailleurs l'intégration du principe de l'ACV parmi les nouvelles exigences.

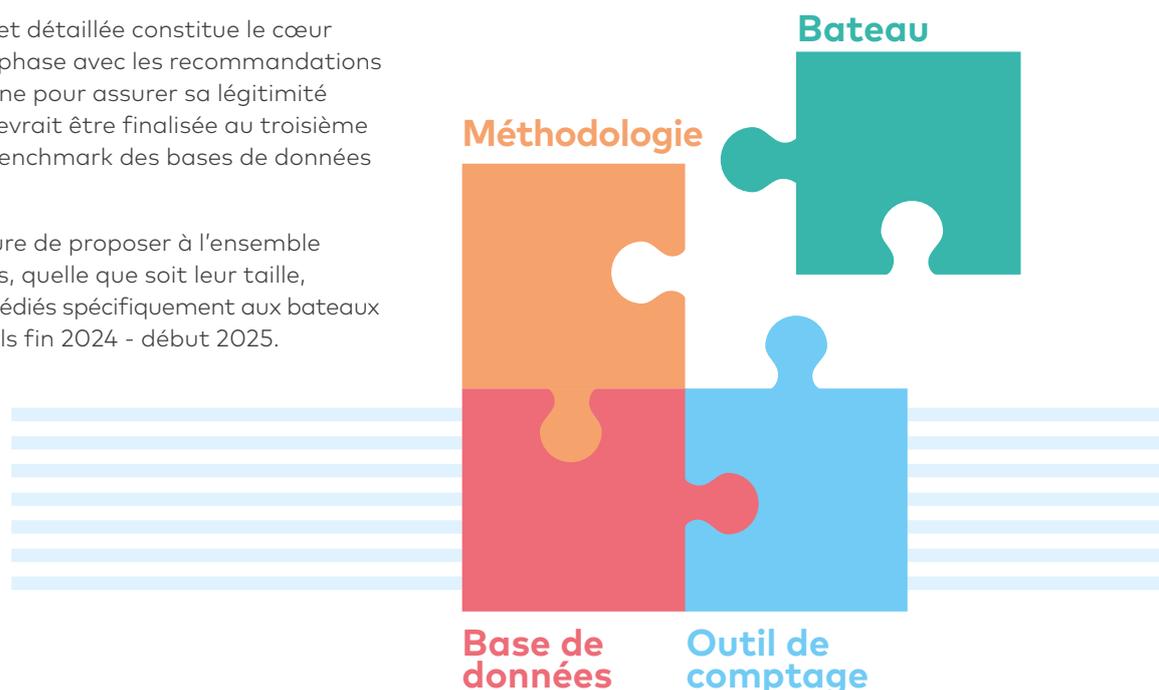
Dans ce contexte, en accord avec le Métier des Constructeurs et le soutien de 4 grands chantiers français, la FIN a décidé de porter un projet de construction d'outils d'ACV harmonisés pour l'industrie nautique européenne, regroupant une méthodologie, des bases de données et un outil de calcul dédié.

La première phase du projet, réalisée à l'échelle française au premier semestre 2023, a consisté à construire un socle méthodologique avec l'appui d'un cabinet expert en ACV. Le résultat de ces travaux a été présenté à l'Assemblée générale d'European Boating Industry (EBI) fin juin dans l'optique de poursuivre le projet au niveau européen sous le pilotage d'EBI, en lien avec les fédérations nationales et les chantiers européens.

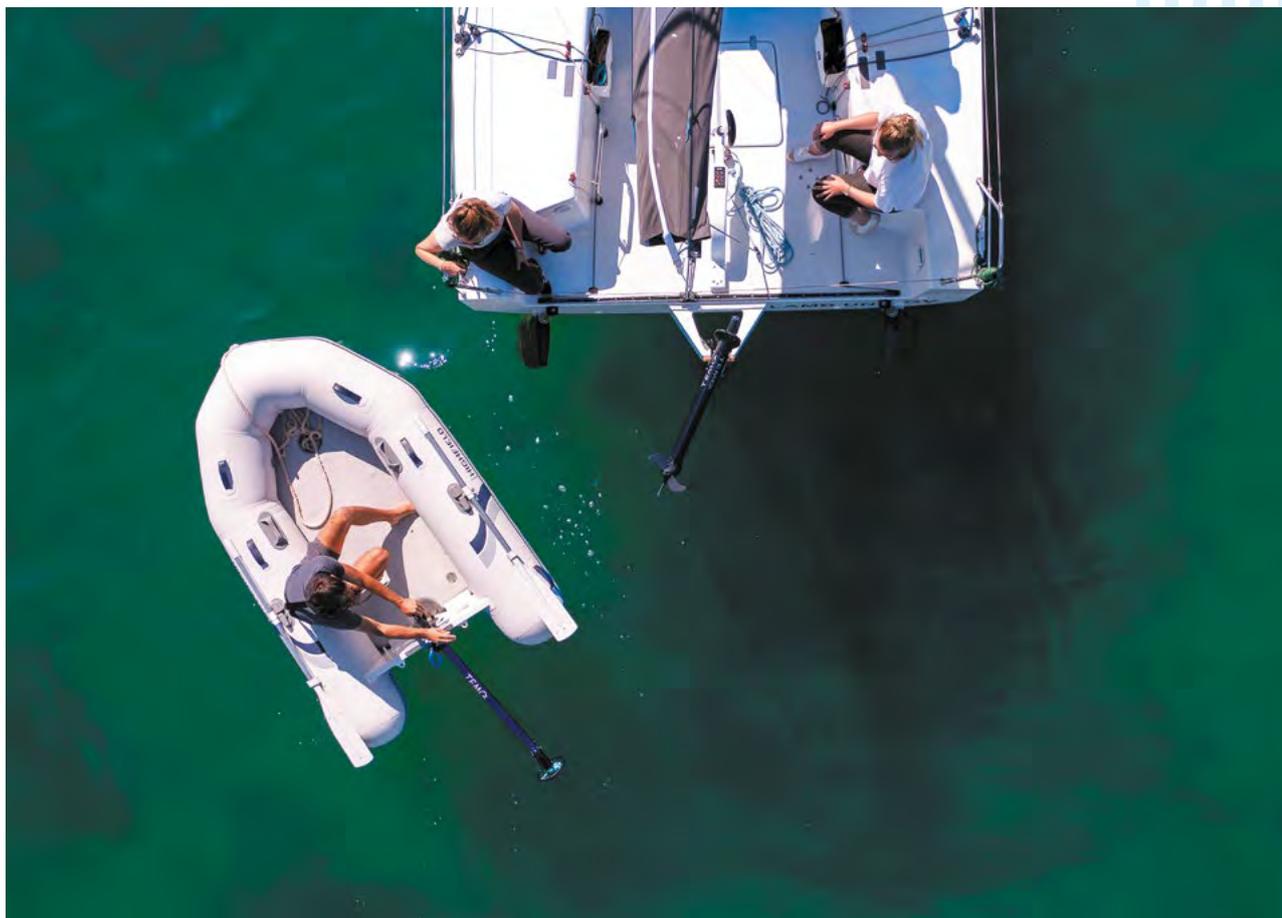
L'accord unanime des membres d'EBI a permis d'engager la deuxième phase du projet dès le deuxième semestre 2023 avec le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner le cabinet expert qui accompagnera le projet à l'échelle européenne, l'organisation de la gouvernance, la présentation de la feuille de route et la mobilisation des acteurs européens pour participer au projet et prendre part à son financement.

La méthodologie complète et détaillée constitue le cœur du dispositif et doit être en phase avec les recommandations de la Commission européenne pour assurer sa légitimité et sa reconnaissance. Elle devrait être finalisée au troisième trimestre 2024, comme le benchmark des bases de données et outils de calcul existants.

L'objectif est d'être en mesure de proposer à l'ensemble des entreprises européennes, quelle que soit leur taille, des outils d'ACV communs, dédiés spécifiquement aux bateaux de plaisance et opérationnels fin 2024 - début 2025.



# Accompagner la décarbonation des systèmes de propulsions



Même si la plaisance ne représente que 0,4 % des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur européen des transports et 4 à 5 % des émissions du secteur maritime, l'industrie nautique doit, à l'instar des autres filières, trouver des solutions pour réduire les émissions des bateaux durant leur phase d'usage.

Comme le montre le rapport publié par ICOMIA en novembre 2023 « Pathways to Propulsion Decarbonisation for the Recreational Marine Industry », dont la synthèse est consultable sur le site de la FIN, la décarbonation des systèmes de propulsion ne passera pas par une solution unique mais par différentes solutions en fonction des typologies de bateaux et d'usage.

À l'occasion du Nautic 2022, la FIN a décidé d'engager une réflexion

sur l'évolution des modes de propulsion pour aider les entreprises à identifier les pistes possibles en matière de décarbonation. Ces réflexions ont conduit à la création de deux groupes de travail d'une quinzaine de participants chacun, qui se réunissent mensuellement depuis mi 2023.

Le premier concerne le développement de la motorisation électrique et travaille sur les sujets suivants :

- Identification des acteurs et observatoire du marché français avec la préparation d'une enquête annuelle ;
- Contribution aux travaux de révision des normes encadrant la motorisation électrique ;
- Réalisation d'un guide pratique pour l'installation de moteurs électriques à destination des professionnels.

Le second concerne la décarbonation des propulsions thermiques et investit plusieurs thématiques :

- Conditions d'utilisation du bio-éthanol pour les moteurs essence (principalement HB) ;
- Conditions d'accès et d'utilisation de biodiésel (HVO) pour les moteurs inbord ;
- Développement de lubrifiants biosourcés et régénérés.

L'objectif de ces groupes de travail transversaux, qui réunissent des adhérents de différents métiers de la FIN, est de partager les constats, les expériences, les connaissances et d'apporter une information pratique pour aider les entreprises à identifier les pistes de décarbonation les plus adaptées à leurs produits.

# Certificats d'économie d'énergie : la FIN obtient l'éligibilité de la plaisance fluviale

Ce dispositif français permet de valoriser financièrement des économies d'énergie réalisées par des travaux ou par l'achat d'équipements neufs visant à réduire sa consommation. Il concerne les domaines de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture mais aussi celui du transport. Il s'appuie sur une obligation des énergéticiens et distributeurs de carburant de faire réaliser des économies d'énergie grâce à des investissements adéquats.

Des fiches d'opérations standardisées précisent les secteurs et types d'opérations éligibles.

La FIN s'est attachée à ce que la plaisance intègre 2 dispositifs prévus pour le fluvial :

- Remotorisation en propulsion électrique ou hybride d'un bateau naviguant en eaux intérieures ;
- Acquisition d'un bateau neuf à propulsion électrique ou hybride, naviguant en eaux intérieures.

Les bateaux de plaisance de location (coches nolisées comme ceux loués à l'heure ou à la journée) et ceux de propriétaires sont ainsi éligibles.



# APER - Traitement des bateaux en fin de vie : une filière exemplaire, menacée par une réglementation inadaptée ?

Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'État en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié à la fin de vie des bateaux de plaisance dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

Sa reconnaissance et l'importance de son action sont aujourd'hui incontestées. L'APER organise, finance et contrôle la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance sur l'ensemble du territoire français. Le modèle français est montré en exemple par la direction des affaires maritimes de la Commission européenne (DG Mare) et European Boating Industry (EBI). Il est étudié par de nombreux pays européens, désireux de mettre en place un dispositif similaire sur leur propre territoire. La Commission européenne a ainsi lancé en 2023 une feuille de route « End-of-life boats » visant à promouvoir cette démarche dans les pays de l'UE. La présidence belge organisera à ce sujet, avec EBI et la Commission, une conférence en mars 2024.

L'APER regroupe aujourd'hui 113 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français. Depuis juillet 2022, l'APER est présidée par Erwan Faucher.

À ce jour, ce sont plus de 10 000 bateaux qui ont été déconstruits depuis le début de l'activité en septembre 2019. 35 centres de déconstruction sont actuellement opérationnels, 15 autres attendent leur autorisation administrative ICPE pour entrer en activité. Le rythme des déconstructions s'est accéléré d'année en année pour atteindre un rythme annuel

de près de 3000 bateaux en 2022 et 2023.

Pour permettre cette montée en puissance, l'APER a renforcé sa couverture et son maillage territorial, y compris en outre-mer où de nouveaux centres entrent en activité courant 2024. C'est le cas en Guadeloupe, à Saint-Martin et en Guyane. La Corse bénéficie désormais de deux centres, l'un au nord, l'autre au sud de l'île.

En parallèle, l'APER porte plusieurs projets R&D pour optimiser le recyclage, le réemploi et la réutilisation des bateaux en fin de vie :

- Séparation de la fibre et de la résine avec le développement d'unités mobiles de pyrolyse, dont la première entrera en fonctionnement au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (Composite Recycling) ;
- Incorporation de broyat de composite dans des mortiers et bétons fibrés (Polytech), ainsi que dans des thermoplastiques (Cycl-add) ;
- Transformation de pare-battage en luminaires et objets de décoration (Atelier Poupe) ;
- Reconditionnement de bateaux pour prolonger leur durée de vie (Yuniboat / La Bordée) ;
- Transformation de vieux bateaux en habitat de loisirs (Bathô).

## **Aujourd'hui, de nouvelles exigences réglementaires mettent gravement en danger la jeune filière.**

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) a instauré la prise en charge des coûts de collecte pour toutes les filières REP sans aucune étude d'impact et sans tenir compte des spécificités propres à chacune d'entre elles.

Grâce à l'expérimentation que l'APER a mené avec la Région Bretagne, l'été dernier, nous savons que les contraintes de cette loi multiplient au moins par trois le coût d'un bateau à déconstruire.

Cette nouvelle obligation, associée à de nouveaux objectifs de déconstruction irréalistes (25 000 bateaux à déconstruire en 6 ans) bouleverse totalement le modèle économique de la filière et menace son avenir.

Consciente de la nécessité d'accentuer les efforts pour assurer le développement de la filière, l'Assemblée générale de l'APER avait adopté le 29 novembre 2023, un doublement des recettes d'écocontribution sur 2024 tout en rappelant que le barème d'écocontribution avait déjà augmenté de 104 % entre 2019 et 2023.

Cet effort substantiel est loin de pouvoir assurer le financement des nouvelles exigences démesurées que l'État s'entête à vouloir imposer à la filière sans aucune prise en compte de l'impact économique et alors même que la FIN alerte depuis deux ans les ministères concernés.

Dans ce contexte, la FIN a rencontré le ministre de la Transition écologique M. Christophe Béchu, et le Secrétaire d'État à la Mer, M. Hervé Berville.

Compte tenu du blocage, le ministre de la Transition écologique a décidé de prolonger le premier agrément de l'APER, qui expirait fin 2023 en demandant qu'une étude de gisement et d'impact soit réalisée par l'APER. Celle-ci mène actuellement ces travaux, en lien avec un cabinet spécialisé et en associant dans un comité de suivi, l'ensemble des services de l'État.

L'objectif est que les conclusions de cette étude permettent une prise de conscience par les pouvoirs publics de la réalité économique de la filière et une révision du cahier des charges. Sans quoi, la filière ne pourra perdurer.



La FIN s'attache à faire valoir les spécificités de la plaisance auprès des pouvoirs publics et place la transition écologique au cœur de son action.

# PYRéO, l'éco-organisme en charge de la gestion des feux de détresse poursuit son développement dans un cadre d'intervention élargi

PYRéO est l'un des deux éco-organismes créés par la FIN. Son domaine d'activité concerne la collecte et le traitement des engins de signalisation de détresse utilisés, périmés, ou tout simplement dont les détenteurs souhaitent se défaire (fusées de détresse à main, fumigènes et fusées parachutes).

Son agrément ministériel a été renouvelé en 2022 pour une période de 6 ans (2022-2027) avec un élargissement de son champ d'intervention à tous les engins pyrotechniques de signalisation de détresse en fin de vie, sans limite de poids ou de volume, qu'ils soient à destination des plaisanciers ou des professionnels. Dans le précédent agrément seuls les produits destinés à la plaisance étaient concernés.

PYRéO accompagne les magasins d'accastillage dans l'application des nouvelles obligations qui leur incombent. Désormais, tout magasin qui vend des engins de signalisation de détresse a l'obligation d'accepter la reprise, sans obligation d'achat, de tous les produits pyrotechniques dont les usagers souhaitent se défaire (dans la limite des stocks autorisés par la réglementation).

Les volumes de déchets collectés et traités par PYRéO sont passés de 16 tonnes au démarrage de l'activité en 2016 à 40 tonnes en 2022 et représentent près de 60 % des mises sur le marché (la quantité prise en charge en 2023 sera communiquée au printemps 2024).

Pour promouvoir cette filière auprès de l'ensemble des acteurs concernés et bénéficiaires, PYRéO mène de nombreuses actions de communication : kit de communication pour les magasins d'accastillage, les ports de plaisance et les collectivités, site internet et vidéos, présence sur des salons nautiques...







# 02

## Salons

Véritables places de marché mais aussi lieux d'échanges majeurs pour les entreprises de la filière, les salons nautiques ont retrouvé toute leur place après 3 années marquées par la crise sanitaire.

**Nouveau projet pour le Nautic, acquisition du salon de la Grande-Motte, développement des salons à l'international... En 2023, la FIN s'est pleinement investie dans les salons afin de donner toujours plus de visibilité aux entreprises de la filière et à leur savoir-faire.**

## Le salon nautique de Paris se réinvente en Nautic en Seine



Comme elle s'y était engagée, la Fédération des Industries Nautiques a mené en 2023 un travail collectif de réflexion autour du renouveau du salon de Paris. Plus de 250 professionnels de la filière ont ainsi pu s'exprimer au cours d'une trentaine d'ateliers, permettant à la FIN de poser un diagnostic et des pistes d'avenir.

C'est collectivement donc que la décision a été prise de maintenir le Nautic comme un rendez-vous important pour la filière nautique française.

Après plusieurs mois de travail en coulisses, la FIN a dévoilé en décembre dernier, en présence de Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Pierre-Christophe Baguet,

Maire de Boulogne-Billancourt, les contours du projet Nautic en Seine : nouveau nom, nouvelles dates, nouveau format, nouvelle dynamique, le salon nautique se déroulera au printemps 2025 sur les sites du parc nautique départemental de l'île de Monsieur et de Port Legrand, mêlant un format indoor et outdoor.

Nautic en Seine s'étant fixé comme objectif d'accompagner la filière nautique dans sa capacité à se projeter vers son avenir, le salon sera construit autour de deux grands marqueurs :

- La destination nautique, maritime comme fluviale ;
- La transition écologique.

Des conférences, des débats, des moments d'échange et de convivialité autour des thématiques clés des entreprises (transition écologique, prospective, innovation...) viendront rythmer ce nouvel événement. Rendez-vous au printemps 2025.

## International Multihull Show

Lors de sa conférence de presse de rentrée, la FIN a annoncé le rachat de la société M2O, propriétaire du salon international du multicoque de la Grande-Motte. Lancé en 2010, l'International Multihull Show s'est imposé comme la référence mondiale par les professionnels pour soutenir la filière des catamarans, trimarans, à voile et à moteur. Il est ainsi apparu primordial pour la FIN de continuer à en assurer son développement et de maintenir l'événement en France.

La prochaine édition du salon, qui se déroulera du 3 au 7 avril 2024 à la Grande Motte restera organisée par la société M2O, filiale de la FIN.



## L'édition 2023 du METSTRADE : la FIN renforce encore la présence des entreprises tricolores

En célébrant son 35<sup>e</sup> anniversaire, le METSTRADE (Marine Equipment Trade Show) d'Amsterdam a connu un record d'affluence en 2023, avec près de 29 000 entrées et plus de 18 000 visiteurs uniques durant 3 jours d'exposition.

La filière française, sous l'impulsion de la FIN, réalise elle aussi une excellente performance en s'affichant pour la 3<sup>e</sup>me année consécutive comme la nation la mieux représentée au sein du plus grand salon professionnel des équipements pour le secteur de la plaisance.

Avec 118 exposants répartis sur près de 2200 m<sup>2</sup> (près de 10% de surface d'exposition supplémentaire), la FIN renforce encore la présence des entreprises tricolores.

En implantant un cinquième Pavillon France dans la nouvelle section du salon consacrée aux foils (FTP), la France est ainsi le seul pays en capacité d'être représenté sur tous les segments d'équipements pour le secteur nautique.

Cette belle dynamique est aussi le fruit de la synergie entre la FIN et les régions qui œuvrent pour soutenir le développement des entreprises du secteur nautique à l'export. Plusieurs délégations régionales ont été accueillies par la FIN au cours de cette édition.

Les événements organisés par la FIN durant le METSTRADE ont également été plébiscités : le contenu de la conférence export a suscité un grand intérêt comme en ont témoigné les nombreuses questions de l'auditoire, tout comme la soirée Pavillon France qui a réuni près de 300 personnes pour un moment d'échange et de networking convivial.



## Un premier Pavillon France à l'IBEX

En septembre dernier, la FIN a annoncé la création du premier pavillon France à l'IBEX, équivalent américain du METSTRADE, qui se tient chaque année début octobre à Tampa, en Floride.

7 entreprises tricolores ont ainsi pu faire leurs premiers pas sur ce marché au potentiel conséquent et stratégique pour aider les équipementiers à se développer à l'international.

L'expérience sera renouvelée en 2024, en affinant et en développant l'approche de ce marché de la plaisance américaine. Si la dynamique se confirme, la FIN espère faire croître, comme elle l'a fait au METSTRADE, l'influence de la filière nautique française.





# 03

## Territoires

De nombreux territoires hexagonaux et ultra marins bénéficient d'importantes retombées économiques directes et indirectes générées par les entreprises de la filière nautique.

Afin d'accompagner le développement de ces activités, et d'être au plus proche des décideurs locaux pour promouvoir la filière, ses spécificités et ses besoins, la FIN poursuit le renforcement de son ancrage dans les régions.



***La FIN fait connaître, promeut et représente les intérêts de la filière nautique française dans les différentes instances en région et groupes de travail dédiés.***

## **La FIN, acteur incontournable de l'écosystème en Méditerranée**

Grâce à un dialogue permanent et à la pérennisation du réseau de partenaires - services et agences de l'État (Préfecture Maritime de Méditerranée, Direction Interrégionale de la Mer, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'eau, ADEME) mais aussi collectivités territoriales (Régions Corse, Occitanie et Sud, leurs agences de développement économique et les associations régionales de ports de plaisance), la FIN conforte son rôle d'interlocuteur incontournable de la vie maritime méditerranéenne.

La présence de la Fédération au sein du Conseil Maritime de Façade et de sa Commission permanente en est un signe fort.

Sur les thématiques de l'industrie et des services nautiques, de la plaisance ou encore du yachting, la FIN est très régulièrement consultée, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux, de planification, ou d'emploi et de formation.

## Lancement du contrat de filière Industrie et services nautiques en Occitanie

Le 13 juin 2023, la FIN, l'État et la Région Occitanie ont initié le premier contrat de filière de l'industrie et des services nautiques d'Occitanie.

Cette démarche est le fruit d'une collaboration historique entre la fédération professionnelle et la Région, notamment dans le cadre du Parlement de la Mer, instance vice-présidée par Colette Certoux, Vice-Présidente de la FIN.

Construit avec les acteurs économiques du territoire, ce contrat a pour objectif de renforcer la place de la filière nautique d'Occitanie dans le contexte national et international en aidant les entreprises à répondre aux défis auxquels elles sont aujourd'hui confrontées.

Les groupes de travail menés en Occitanie au cours des derniers mois et rassemblant plus de 80 entreprises, ont permis de mettre en avant trois axes stratégiques majeurs qui seront développés dans le contrat de filière :

- La transition environnementale de la filière, à la fois au niveau des entreprises, des produits mais également au niveau des pratiquants, en favorisant l'innovation, le développement de la filière de déconstruction des bateaux en fin de vie, la sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques (Bateau Bleu) et à la protection des fonds marins...;

- L'emploi et la formation avec pour triple objectif l'attractivité des métiers de la filière, le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins actuels et la fidélisation des salariés, afin de répondre aux problématiques de recrutement auxquelles sont confrontées les entreprises du territoire;
- Le développement et le rayonnement de la filière à travers l'implantation de nouvelles entreprises, l'innovation et la promotion de l'industrie et des services nautiques d'Occitanie au niveau régional, national et international.

Ce contrat de filière, construit avec les partenaires du territoire, sera signé lors du salon du Multicoque à La Grande Motte en avril 2024.



"Ce contrat de filière illustre la conviction profonde de la Fédération des Industries Nautiques qui est celle de considérer, avant tout, le nautisme comme un projet territorial, culturel, social et économique. (...) Le maître mot c'est la synergie. Nos entreprises doivent bénéficier des expertises, des intelligences et des compétences de chaque acteur de la chaîne. Rassemblés aujourd'hui, chacun d'entre nous, à travers ce contrat de filière, contribue ainsi à l'excellence de la filière nautique occitane."

**Jean-Paul Chapeleau,**  
Président de la FIN



## Région Sud : une collaboration active depuis 6 ans

L'année 2023 marque le terme de la deuxième phase du partenariat qui lie la FIN et la Région Sud. En effet, après un premier cycle (2018-2020) centré sur le développement économique et l'accompagnement des territoires, celui-ci (2021-2023) a été placé sous le signe de l'environnement et de l'emploi.

La FIN participe activement au déploiement de la stratégie régionale en prenant part aux projets collaboratifs portés par la Région : Parlement de la Mer, Opération d'Intérêt Régional (OIR) Économie de la mer, Charte des ports, Territoires engagés pour la Méditerranée, étude sur le poids socio-économique du yachting...

En 2023, pour favoriser la transition écologique et énergétique des industries nautiques (en lien avec les exigences du plan climat "Gardons une cop d'avance"), la FIN a accompagné la campagne de sensibilisation Écogestes, étudié le développement d'une filière biocarburant, contribué très activement à l'Alliance Posidonia et piloté l'expérimentation Bateau

bleu. La FIN a également participé au bon développement de l'APER et de PYRÉO en Région Sud.

En matière d'emploi et de formation, en lien avec la stratégie nationale portée par la FIN et la Branche, les travaux se sont concentrés sur deux axes : la promotion des métiers et de la filière, ainsi que la formation au plus près des bassins d'emploi.

Plusieurs opérations événementielles ont ainsi été réalisées sur différents salons (Yachting Festival de Cannes, salon OPCO2i ...), ainsi que des opérations de promotion et de communication (webinaires, présence sur le site web régional, opérations avec le MEDEF Sud, le CARIF OREF...), avec comme cibles prioritaires les jeunes et les demandeurs d'emploi.

S'agissant de la formation initiale, plusieurs projets animent la FIN dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle : déploiement de formations Bac pro Maintenance Nautique à La Ciotat, action qui a retenu l'attention de la ministre de la Formation professionnelle, à St Raphaël – Fréjus et dans le Golfe

de St Tropez. Par ailleurs des réflexions sont en cours à Marseille pour favoriser l'émergence d'un pôle de formation nautisme puissant.

En matière de formation des adultes, la FIN a accompagné le GEIQ des métiers de la mer qui a ainsi proposé ses premières formations d'agent de maintenance et de mécanicien à Marseille. La FIN a également renoué les liens avec ForMed Campus à Toulon et accompagné les organismes de formations habilités.

Afin de poursuivre les travaux, la convention triennale entre la FIN et la Région Sud a été reconduite pour les années 2024-2026.

La Fédération des Industries Nautiques participe par ailleurs aux travaux et projets collaboratifs pour la promotion des métiers, le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur du nautisme : Commission emploi formation du Comité Maritime de Façade, campus des qualifications et des métiers de la mer, observatoire des métiers de la mer, BIMER...

## BATEAU BLEU : AMÉLIORER LES COMPORTEMENTS DES PLAISANCIERS

Afin de mieux protéger la biodiversité marine, la Fédération des Industries Nautiques, le Parc national de Port-Cros - Porquerolles et le Parc naturel marin Golfe du Lion ont mené une réflexion commune qui a abouti à la mise en œuvre de l'expérimentation Bateau Bleu, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité et la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du document stratégique de façade Méditerranée (DSF).

Ce dispositif concerne principalement les loueurs et leurs clients, et a pour objectif de les sensibiliser aux principes de la plaisance durable.

Une convention formalisant un engagement tripartite a été élaborée. Elle repose sur une acceptation des principes fondamentaux, et sur plusieurs actions :

- La FIN initie, pilote, coordonne, produit les outils et promeut l'expérimentation et les partenaires ;
- Les parcs marins renforcent leurs actions de sensibilisation des pratiquants avec la mise en place de différents outils : guide de bonnes pratiques, éco-gardes formés, veille locale... ;
- Les professionnels volontaires proposent des bateaux équipés pour la gestion des eaux douces, noires et des déchets, avec des motorisations respectant les normes environnementales. Ils sensibilisent leurs clients et apposent des autocollants aux endroits clés (logique de nudge).



L'expérimentation a été lancée à l'occasion de deux événements réunissant les parties prenantes, à Argelès le 27 mai et Hyères le 6 juillet 2023. À ce jour, plus de 40 entreprises se sont engagées dans la démarche.

Les outils de communication ont été produits et fournis aux partenaires : autocollants bonnes pratiques, autocollants "Tous engagés", flyers, outils de communication web, réseaux sociaux et presse.

En parallèle, un reportage a été réalisé par le Parc naturel marin du Golfe du Lion diffusé sur Via Occitanie.

Une vidéo à vocation pédagogique a également été réalisée avec Néo.TV, 1<sup>er</sup> média des territoires, et diffusée sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn) et les web médias, générant ainsi plus de 500 000 vues.

Tous les partenaires ont dressé un bilan positif de cette expérimentation et souhaitent que celle-ci soit prolongée et élargie aux bateaux écoles et à d'autres AMP françaises ou territoires volontaires en 2024.

Le bilan complet a été présenté lors de la commission permanente du CMF Med.

# Alliance Posidonia : la FIN engagée pour protéger la Posidonie



L'herbier de Posidonie (*Posidonia oceanica*) est un habitat emblématique de la Méditerranée et doit être considéré comme la forêt amazonienne sous-marine de la Méditerranée.

Entre 0 et 40 m de profondeur, l'herbier couvre 0,3 % des fonds en Occitanie, 33,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 66,2 % en Corse.

Les herbiers de Posidonie sont d'excellents puits de carbone : ils sont capables de capter autant de CO<sub>2</sub> qu'une forêt (plus de 5 tonnes par hectare par an). Ils jouent un véritable rôle de nurserie : refuge et habitat pour plus de 400 espèces de plantes, et 1 000 espèces animales dont plus de 50 espèces de poissons.

En France, la protection légale de *Posidonia oceanica* s'intègre dans le cadre de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : il est interdit de « détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de la plante. »

Officiellement lancée le 29 juin dernier lors du Conseil Maritime de Façade Méditerranée

en présence de tous les membres fondateurs (État, Prémarm, DIRM, OFB, Agence de l'eau, légions Corse, Occitanie et Sud, UPACA et UVPO, WWF et CPIE Iles de Lérins et FIN), l'Alliance Posidonia vise à rassembler, autour d'objectifs et de principes communs, des organismes pour favoriser le déploiement pérenne d'une dynamique collective favorable à la préservation de la Posidonie au travers d'une large implication des acteurs socio-économiques et territoriaux, capable de modifier les perceptions et les comportements.

L'Alliance a vocation à s'ouvrir en accueillant de nouveaux partenaires qui s'engagent à mettre en œuvre et mesurer des actions en faveur de la posidonie.

Lors de l'édition 2023 du Yachting Festival de Cannes, plusieurs adhérents de la FIN ont rejoint l'Alliance (Fontaine-Pajot, Groupe Beneteau, USHIP et SeaZen) ainsi que le groupe RX. D'autres entreprises devraient rejoindre l'alliance à l'occasion de l'International Multihull Show de la Grande Motte.

## SuperYacht France : la FIN s'engage davantage pour accompagner le Yachting



Activité majeure de la Méditerranée, le Yachting représente pour la seule Région Sud un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros et près de 10 000 emplois. 60 % de l'activité est dite touristique (location, charter et services associés) et 40 % est dite industrielle (refit, rétrofit et maintenance). De nombreuses entreprises de la filière de l'industrie et des services nautiques développent, en Méditerranée, d'importantes activités sur le segment du Yachting.

Pour travailler à l'émergence de bonnes conditions de développement et mieux accompagner la filière Yachting dans son ensemble, la FIN a lancé une nouvelle dynamique nommée SuperYacht France lors de la dernière édition du Yachting Festival de Cannes.

Cette nouvelle dynamique entend réunir toutes les énergies et volontés positives, au-delà des représentations sectorielles, afin d'œuvrer à la bonne reconnaissance et à la défense des intérêts du Yachting en Région Sud et en France.

Deux thématiques sont principalement abordées : les enjeux sur le plan environnemental et les retombées pour les territoires, notamment en termes d'emploi.

D'ores et déjà, plusieurs entités ont rejoint SuperYacht France : JFA, La Ciotat Shipyards, Bonifacio Marina, UPACA, Vauban 2, Gordon & Gaia, Water & Sky, ACV Shipperservices. Cette dynamique permet par ailleurs au Cluster Yachting de Monaco et à la FIN d'ouvrir de nouvelles pistes de collaboration.

## La FIN intègre le contrat régional de filière Industries de la région Nouvelle-Aquitaine

S'appuyant sur la bonne dynamique de ses relations avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Fédération des Industries Nautiques a intégré le Contrat Régional de Filière Industries pour la période 2024-2027.

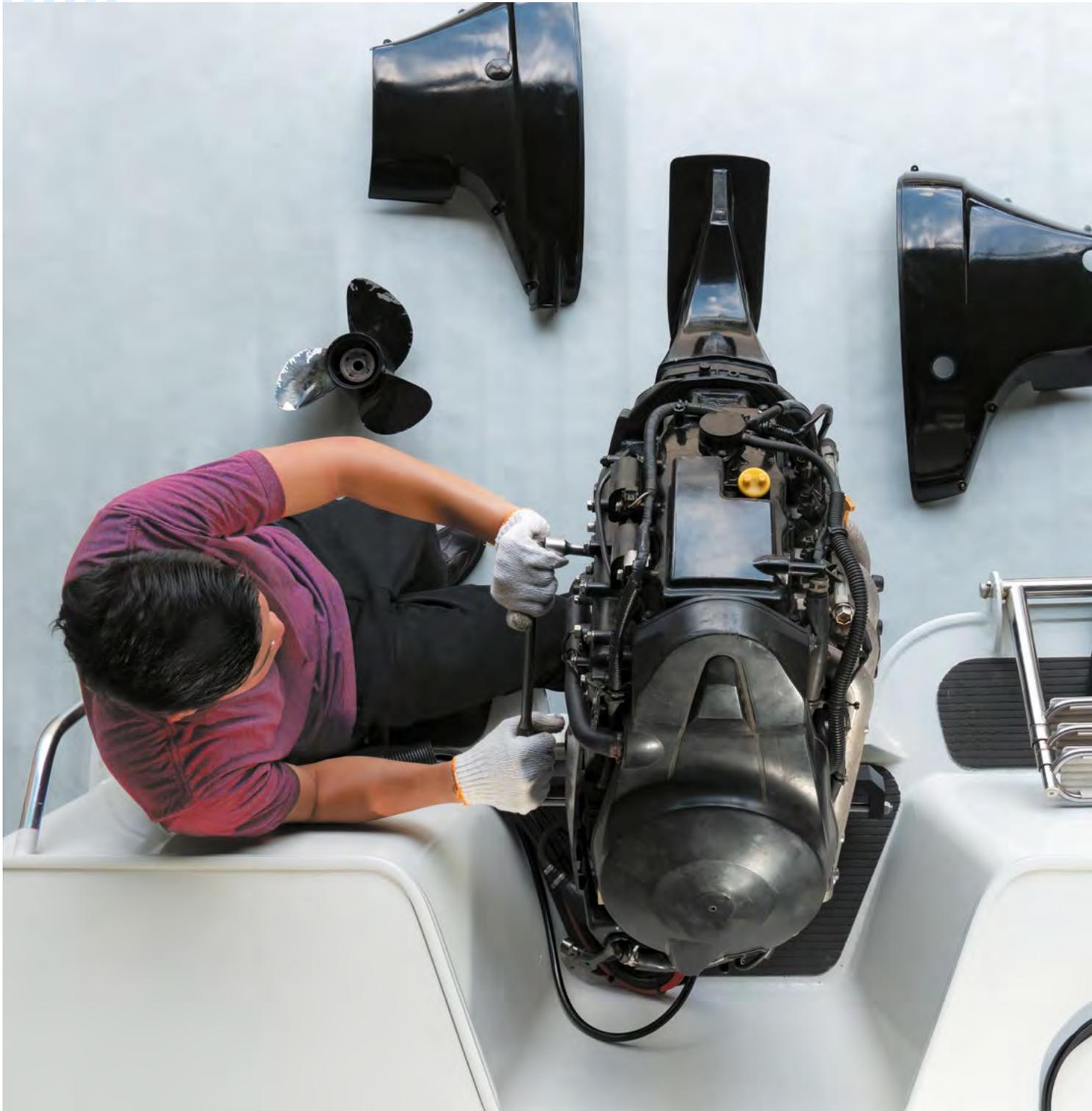
Ce contrat régional de filière fixe quatre priorités :

- Observer et anticiper les transitions ;
- Promouvoir la filière et ses métiers, orienter tout au long de la vie ;
- Développer la formation professionnelle initiale et continue ;
- Fidéliser, recruter, accompagner.

En lien avec ces priorités, le contrat se fixe plusieurs objectifs :

- Permettre une analyse prospective des besoins d'emploi du secteur à l'échelle du territoire régional en tenant compte des transformations en cours dans l'industrie et de leurs conséquences sur l'évolution des métiers et des qualifications ;
- Anticiper les besoins en recrutement et en compétences sur des métiers historiques du secteur de l'industrie ;
- Identifier les compétences nouvelles et d'avenir, mises en exergue par les transitions écologiques, technologiques et organisationnelles du secteur ;
- Accroître la visibilité des métiers nouveaux.







# 04

## Emploi et formation

La filière de l'industrie et des services nautiques fait face à des enjeux stratégiques importants liés à l'emploi et la formation, auxquels la FIN répond avec une stratégie construite autour de trois objectifs : attirer, former, fidéliser.

**Afin de répondre au mieux aux besoins en recrutement des entreprises, la FIN travaille d'une part à mieux valoriser et mieux faire connaître les métiers de la filière nautique, et d'autre part à moderniser la formation, des jeunes comme des adultes. Elle accompagne également les entreprises dans la fidélisation de leurs salariés. C'est dans ce contexte que la FIN a lancé pour la première fois une vaste campagne de communication dédiée à la formation et au recrutement dans la filière nautique.**

## L'Équipe Nautique Recrute : une campagne ambitieuse pour promouvoir la filière

Orchestrée par la FIN, en collaboration étroite avec OPCO2i, la filière nautique déploie depuis décembre 2022 une campagne de communication intitulée « L'Équipe nautique recrute », afin de promouvoir les formations et les métiers de la filière, mais aussi les besoins en recrutement du secteur. Déclinée au plus près des bassins d'emploi et particulièrement sur les régions littorales, la campagne s'appuie sur un site web [www.lequipenautiquerecrute.fr](http://www.lequipenautiquerecrute.fr), pierre angulaire du dispositif.

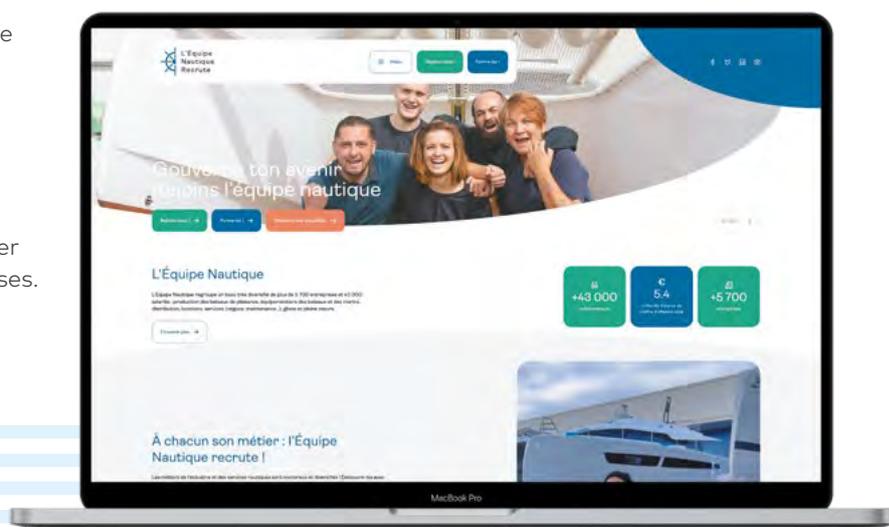
En 2023, deux vagues de communication ont ainsi été déployées, la première pour s'adresser aux jeunes en recherche d'orientation, et la seconde à destination des adultes en reconversion et des demandeurs d'emploi, à travers un important dispositif médias :

- Achat d'espace média en presse quotidienne régionale géolocalisée (papier et digital) ;
- Affichage « bus » en Région Sud et en Occitanie ;
- Partenariats avec deux influenceurs à forte notoriété et reportages sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les publics cibles sur les métiers principalement recherchés.

En parallèle des actions médias, la FIN a œuvré à la création de contenus avec les professionnels adhérents, afin de valoriser les bonnes pratiques RH au sein des entreprises. Une vingtaine d'interviews de dirigeants et de DRH ont ainsi été réalisées lors

des salons de Cannes et de La Rochelle, ainsi que treize formats courts mettant en avant un certain nombre de métiers (accastilleur, menuisier d'agencement nautique, mécanicien nautique...). Cette démarche a rencontré un vif succès : plus de 140 000 visites ont ainsi été générées sur le site [www.lequipenautiquerecrute.fr](http://www.lequipenautiquerecrute.fr) et l'ensemble des vidéos totalise plus de 8 millions de vues.

La FIN a également conçu un kit de communication à destination des entreprises, pour faciliter la promotion des opportunités d'emploi et de formation de la filière autour de la marque « L'Équipe nautique recrute » (bannière web, fond d'écran, affiche de la campagne, visuels métiers pour les réseaux sociaux...).



## De nombreuses opérations de découverte des métiers organisées par la FIN

À l'occasion des différents salons nautiques de l'année 2023, les équipes de la FIN ont organisé de nombreux temps de découverte des métiers de la filière nautique.

Lors de l'International Multihull Show de la Grande Motte, la Fédération, en partenariat avec la région Occitanie, l'Agglomération du Pays de l'Or et l'Institut Nautique de Méditerranée, a ainsi accueilli des professionnels et des prescripteurs de l'emploi et de la formation (organismes de formation, Pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales...), des demandeurs d'emploi et des collégiens qui ont pu parcourir les pontons du salon, visiter les chantiers locaux mais aussi découvrir les métiers et les enjeux de la filière.

Deux tables rondes ont également été organisées pendant ce salon, sur le thème de l'attractivité des entreprises et de la fidélisation des salariés, l'occasion pour les professionnels d'échanger avec les entreprises venues partager leurs bonnes pratiques.

Pendant le Yachting Festival de Cannes, quatre journées ont été dédiées à l'emploi et à la formation. Des conseillères de l'OPCO2i Sud Paca, ainsi que l'INB de Villefranche et la Faculté des métiers de Cannes, ont été accueillis sur le stand de la FIN pour renseigner les entreprises adhérentes qui avaient des besoins en formation et en recrutement, ainsi que des jeunes en quête d'orientation.

En parallèle, une quinzaine de prescripteurs locaux de l'emploi ont été conviés à participer à une conférence de présentation de la filière et de ses métiers.



À l'occasion du Grand Pavois enfin, la FIN s'est associée au Pôle emploi, à la communauté d'Agglomération, au P.L.I.E (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), à la mission locale et à la région Nouvelle-Aquitaine pour accueillir 288 élèves et 113 demandeurs d'emploi, qui ont pu participer à des ateliers de découverte et/ou des job dating, échanger avec des professionnels, recevoir un livret métiers et des goodies L'Équipe Nautique Recrute. Deux conseillères de l'OPCO2i Nouvelle Aquitaine étaient également présentes sur le stand de la FIN afin d'accompagner les adhérents dans leurs projets de recrutement et de formation.

## Des formations exclusives pour les adhérents FIN

Dans le cadre des services et outils qu'elle met à la disposition des professionnels, la FIN a mis en place en 2023 des formations adaptées aux besoins des entreprises. Proposée exclusivement aux adhérents de la FIN à un tarif préférentiel, avec le concours de l'Institut National de Bretagne (INB), la formation « Gérer le risque juridique et la rentabilité au sein des ateliers/chantiers » a rassemblé plus de 46 participants issus d'entreprises opérant dans la réparation et la maintenance de navires de plaisance.

Dans un contexte de renforcement croissant du droit de la consommation et d'inflation sur les coûts de production, la formation proposée portait sur deux volets :

- La prévention des risques juridiques associés aux activités de réparation et de maintenance ;
- L'optimisation de la rentabilité des ateliers par la mise en œuvre d'une approche analytique et l'utilisation de logiciels de gestion spécialisés.

Une formation particulièrement appréciée par les stagiaires, qui ont ainsi pu mieux comprendre et appréhender les problématiques et difficultés rencontrées dans leurs missions.

Forte de ce succès, la FIN prévoit de nouvelles formations en 2024, notamment une session destinée à accompagner les équipes encadrantes dans leurs missions.



## Renforcer les liens entre les entreprises et les établissements scolaires à travers le réseau des Campus et des lycées du nautisme



Mis en place en 2019 par la FIN pour encourager la synergie entre les entreprises et les établissements de formation, le réseau des Campus et Lycées poursuit son développement. En 2023, le réseau compte désormais 22 établissements. Une nouvelle structure devrait rejoindre le réseau en 2024 puisque le lycée professionnel de Méditerranée situé à la Ciotat ouvre une nouvelle classe de BAC pro maintenance nautique, qui devrait accueillir une quinzaine d'élèves dès la rentrée prochaine et dont l'atelier de formation et les plateaux techniques seront installés dans un hangar appartenant à La Ciotat Shipyards, directement sur site.

Ce projet est le fruit d'une belle dynamique collective et partenariale entre l'Education nationale, la Région Sud, la ville de La Ciotat, le lycée de la Méditerranée, La Ciotat Shipyards et la Fédération des Industries Nautiques. Il est également une traduction concrète de la réforme des lycées professionnels présentée par la ministre de la Formation professionnelle au mois d'octobre dernier, et répond enfin à la stratégie déployée par la FIN pour faire évoluer la carte des formations et permettre aux jeunes d'être formés en proximité immédiate des bassins pourvoyeurs d'emplois.



## Des certificats de branche rénovés

La FIN poursuit ses travaux de rénovation des certifications destinées à former les adultes aux métiers du nautisme. Dans un objectif de cohérence et de passerelle entre diplômes et qualifications professionnelles, ces travaux poursuivent trois objectifs : la formation d'adultes en reconversion, la formation continue des salariés et la création de parcours de formation post Baccalauréat tels que les mentions complémentaires ou FCIL.

En 2023, six nouveaux référentiels ont ainsi été rédigés, avec la participation des professionnels du secteur, dans le but de proposer aux entreprises des Titres à finalité professionnelle éligibles à tous les dispositifs de financement, notamment l'apprentissage pour aller dans le sens des réformes qui favorisent ce dispositif.

Les certifications concernées : technicien de maintenance nautique, mécanicien nautique, technicien en voilerie et technicien en sellerie qui visent un niveau 4 (égal au BAC) et menuisier d'agencement nautique et opérateur composites qui visent un niveau 3 (égal au CAP).

France Compétences, dont le rôle est d'examiner les demandes d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles, a été saisie pour étudier deux de ces dossiers : les Titres à finalité professionnelle de mécanicien nautique et de technicien de maintenance nautique.

Les quatre autres dossiers feront l'objet d'une demande d'inscription au RNCP en 2024.

## Une collaboration exemplaire entre la FIN et l'Éducation nationale

En parallèle des travaux de transformation de six Certificats de Qualification Professionnelle en Titres à finalité professionnelle, la Fédération des Industries Nautiques s'est engagée dans la rénovation complète des diplômes de formation initiale de la filière maintenance nautique : le CAP et le Baccalauréat professionnel maintenance nautique.

Démarré en 2019 à la demande de la FIN, ce travail au long court marque l'aboutissement de quatre années de collaboration entre la FIN, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), les inspecteurs de l'Éducation nationale et les professionnels. Grâce à ces diplômes modernisés et à la qualité et à l'investissement des lycées professionnels et des Campus des métiers et des qualifications en Pays de la Loire et en Occitanie, la filière souhaite réduire les tensions qui existent aujourd'hui pour les métiers de mécanicien nautique et de technicien de maintenance nautique.

Les évolutions apportées par ces nouveaux référentiels attendus par l'ensemble de la profession ont été présentés le 25 mai 2023 lors d'un séminaire organisé par la DGESCO au Lycée Rosa Luxembourg de Canet-en-Roussillon. Cet événement a réuni des inspecteurs en charge de la rénovation des diplômes, des enseignants, des directeurs de formations professionnelles et technologiques, Nauticampus, la FIN ainsi que des professionnels (Grand Large Yachting, Chemins d'Océan, Armorique Diffusion, Mercury Brunswick Marine, Yamaha France, Les Canalous).

La prochaine étape est de pouvoir déployer de façon plus importante ces formations sur le territoire national pour pallier la pénurie de main-d'œuvre rencontrée par les entreprises de la branche.





## L'ACTIVITÉ FORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE EN CHIFFRES EN 2023

- **610** contrats d'alternance démarrés en 2023  
(contrats de professionnalisation et d'apprentissage)  
**74 %** hommes et **26 %** femmes
- **2045** stagiaires et **1512** salariés  
formés en formation continue  
**76 %** hommes et **24 %** femmes
- **354** entreprises ont mobilisé le Plan de  
Développement des Compétences (PDC) pour **747K€**
- **36** entreprises ont mobilisé la convention  
FNE pour **215K€**





# 05

## Dialogue social

En raison d'un contexte économique particulièrement marqué par la hausse de l'inflation et les relèvements successifs du SMIC par le gouvernement, les travaux de la commission sociale ont été principalement consacrés aux négociations salariales.



**En parallèle des négociations salariales qui ont rythmé l'année, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et interprétation (CPPNI), a ouvert des négociations portant sur l'identification des métiers exposés à certains risques professionnels. La FIN s'est par ailleurs mobilisée pour renouveler sa Convention nationale d'objectif avec l'Assurance Maladie.**

## Négociation et signature d'accords de branche relatif aux salaires minima

À la suite de la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commission sociale a poursuivi le travail engagé autour du pouvoir d'achat des salariés. Un accord sur les salaires minima de la branche a ainsi été trouvé par la FIN et les partenaires sociaux dès le mois de mars 2023 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023. En prévision d'une nouvelle revalorisation du SMIC en cours d'année 2023, un pied de grille au-dessus du SMIC a été négocié et les écarts entre les différents échelons ont été accentués malgré un contexte économique et social particulièrement complexe.

Début 2024, dans le prolongement de la revalorisation annuelle du SMIC, la grille des salaires minima de la branche a été immédiatement renégociée, permettant à la FIN de conclure un nouvel accord relevant le pied de grille au-dessus du SMIC, tout en poursuivant le travail visant à détasser la grille. Cet accord est entré en vigueur pour les entreprises adhérentes de la FIN dès le 1<sup>er</sup> mars 2024 et doit être étendu pour s'appliquer à l'ensemble des entreprises de la branche par le ministère du Travail.

## Renouvellement de la Convention nationale d'objectif avec l'Assurance Maladie

Dans le prolongement des deux dernières conventions nationales d'objectifs (CNO), la FIN a renouvelé son partenariat avec l'Assurance Maladie par la signature de la CNO 2024-2028. Cette convention est entrée en vigueur début février 2024 et prendra fin en février 2028.

Les CNO s'adressent aux seules industries et activités qui exposent certains salariés à des risques professionnels déterminés. Par ce renouvellement, la FIN souhaite encourager les petites et moyennes entreprises adhérentes au développement d'une politique

d'investissements dans la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles. Ainsi, par la signature d'un contrat personnalisé avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM), ces entreprises pourront se voir octroyer des avances financières pouvant devenir des subventions, afin de financer des projets d'adaptation du matériel ou des postes de travail aux risques listés par la convention. Chaque contrat est unique et a vocation à promouvoir l'intégration de la prévention des risques dans la politique interne des entreprises.

## Ouverture de négociations relatives à l'établissement d'une liste des métiers exposés à certains risques professionnels ergonomiques

À l'occasion du Salon nautique de La Rochelle, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) s'est réunie afin d'ouvrir les négociations relatives à l'établissement d'une liste des métiers exposés à certains risques professionnels ergonomiques. L'objectif est de permettre aux entreprises de bénéficier du fonds pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) afin de financer des travaux de prévention de ces risques professionnels. Une première liste a fait l'objet de discussions mais la CPPNI demeure dans l'attente de décrets devant notamment venir préciser les risques et référentiels de mesure. Le travail entamé fera l'objet de nouvelles discussions au cours de l'année 2024.





# 06

## Réglementation

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les sujets liés à la réglementation, la FIN œuvre au quotidien pour maintenir un cadre réglementaire propice au développement économique de nos entreprises.

**La Fédération des Industries Nautiques propose et obtient des évolutions de la réglementation permettant de garantir la compétitivité des entreprises de la filière, et accompagne ses adhérents dans le décryptage des différentes réglementations nationales, européennes et internationales.**



## Diagnostic prévente

La Fédération des Industries Nautiques travaille depuis plusieurs mois avec différents acteurs de la filière sur un projet de diagnostic prévente, basé sur un document de cadrage, afin de sécuriser l'achat des bateaux d'occasion. Ce diagnostic a vocation à être effectué sur la base du volontariat pour les ventes entre particuliers ou entre un professionnel et un particulier.

En 2023, sous l'impulsion du groupe de travail animé par les représentants du métier Négoces et Maintenance, la FIN et son partenaire France Assureurs ont associé aux échanges la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA). Des réunions de travail mensuelles sont désormais planifiées pour permettre la rédaction du document de cadrage d'ici l'été 2024.

## Mise à jour des conditions générales de vente

Dans le cadre de son accompagnement des métiers, la FIN propose des documents explicatifs et des modèles à ses adhérents afin de protéger les professionnels de certains risques juridiques.

Ainsi, au cours de l'année passée, un travail de refonte du modèle des conditions générales de vente (CGV) mises à disposition des professionnels du métier Négoces et Maintenance a été entrepris, avec l'aide d'un avocat conseil. Les derniers modèles datant de 2017, il s'agissait en effet de les mettre à jour du droit en vigueur notamment au regard des clauses relatives au médiateur de la consommation ou au droit de retrait dans le cadre des ventes à distance.

Grâce à ce travail, la FIN propose désormais deux supports pour la rédaction des conditions générales de vente. L'un vise à préciser les conditions de vente de produits tandis que l'autre permet d'informer les clients des conditions de vente de prestation de services. Ces supports ont vocation à être adaptés aux activités de chacun et sont de fait modifiables et accompagnés de guides explicatifs. Ils sont accessibles pour les adhérents dans la base documentaire du site de la FIN.



## La FIN mobilisée pour des normes plus proches de l'évolution du marché

En Europe, le marquage CE des bateaux de plaisance s'appuie sur un corpus de normes internationales (ISO) qui définit les exigences de conception et de construction des embarcations, pour permettre à la fois de naviguer en toute sécurité et de respecter le milieu naturel. Les évolutions technologiques et l'expérience du secteur appellent à faire évoluer ces normes pour développer une meilleure adéquation de cette réglementation avec la réalité des pratiques et les innovations portées par les acteurs du marché. La FIN est ainsi investie au sein d'ISO pour porter la voix de la filière française sur différents projets de normalisation portant sur la transition écologique (nouvelles propulsions, stockage d'énergie, etc.), ou encore la sécurité à bord (prévention des chutes par-dessus bord, manœuvrabilité et stabilité des bateaux, etc.). Particulièrement investie dans tous les groupes de travail du comité ISO Petits Navires, la FIN dispose d'une « task force » dédiée à ce sujet pour collecter les retours d'expérience des professionnels et promouvoir la position française lors des différentes sessions de travail ISO comme celle de juin dernier en Norvège.



## Un meilleur encadrement pour naviguer en toute sérénité

En collaboration avec l'Administration Française, la FIN a contribué aux dernières évolutions de la Division 240, qui visent à rendre obligatoire le port du bracelet « coupe-circuit du moteur » sur les embarcations de plaisance qui en sont équipées, ainsi que celui de l'équipement néoprène pour les utilisateurs de motos aquatiques afin d'encourager une pratique sereine des activités nautiques.





# 07

## Réseaux

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les enjeux du nautisme et de la plaisance, la FIN participe activement à plusieurs instances au niveau national et européen afin d'étendre son cercle d'influence, porter les enjeux et spécificités propres à notre filière et défendre les intérêts de ses entreprises adhérentes.

**La FIN a poursuivi en 2023 la mobilisation de ses réseaux institutionnels pour valoriser et défendre les intérêts de la filière.**

**Sur le plan national, le gouvernement a engagé l'établissement de feuilles de route de décarbonation pour les filières les plus émettrices. Comme membre de la filière des industries de la mer et comme administratrice du Cluster Maritime Français, la FIN s'est employée à faire valoir les spécificités de la plaisance qui ne saurait être caractérisée de secteur fortement émetteur, ni se voir contrainte à des objectifs de décarbonation qui seraient sans rapport avec son poids réel.**

**C'est également dans ce contexte que le ministre de la Mer a souhaité l'élaboration en 2024 d'une feuille de route stratégique pour le nautisme dont les travaux sont copilotés par la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) et la DGAMPA.**



## La transition écologique pivot des politiques publiques : le gouvernement doit entendre les spécificités de la filière nautique !

Dans ses différentes prises de positions et rencontres avec les décideurs publics, ministres, parlementaires, administrations, la FIN s'est ainsi attachée à valoriser les leviers d'actions en faveur de la transition écologique, au travers d'une approche structurée et adaptée au tissu d'entreprises de la filière, majoritairement composée de TPE et PME, basée sur le cycle de vie, de la conception à la fin de vie des bateaux.

S'agissant plus particulièrement de la filière de déconstruction, celle-ci a été l'objet de toutes les attentions et ce dès le début de l'année 2023. Le renouvellement de l'agrément de l'APER devant intervenir au début de l'année 2024

(voir plus haut), la FIN, après avoir sollicité plusieurs mois auparavant déjà les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) en charge des filières à responsabilité élargie du producteur, avait dès les premiers mois de l'année saisi le ministre de la Transition écologique pour l'alerter sur les risques pesant sur la filière. La FIN a poursuivi ses actions et mobilisé ses partenaires (Confédération du Nautisme et de la Plaisance, Cluster Maritime Français, Conseil Stratégique de Filière, Fédération des Ports de Plaisance, Association Nationale des Élus des Littoraux) pour saisir la Première ministre du sujet.

C'est également au cours

de son audition sur le projet de loi de finances pour 2024, par Stéphane Buchou, député de la Vendée et rapporteur pour avis des crédits "affaires maritimes" que la FIN a pu dresser un état des lieux de la filière et alerter le rapporteur sur la situation à laquelle devait faire face l'APER.

La FIN a également pu échanger avec le ministre de la Transition écologique avant l'été et avec le Secrétaire d'État à la Mer, en septembre. La Fédération a donc sensibilisé l'État aux risques qui pèsent sur la filière nautique à ce sujet. Des évolutions sont attendues dans les prochaines semaines, sans quoi, l'avenir de cette jeune filière est compromis.

## Une démarche européenne collective

La FIN a initié en 2023 un projet d'envergure consistant à développer une méthodologie complète et commune d'analyse du cycle de vie (ACV) pour les bateaux de plaisance. Avec ce projet, la FIN se positionne en force de proposition pour nourrir la démarche portée sous la bannière d'EBI (voir ci-après).

En retenant une méthodologie reconnue par la Commission européenne, ce projet vient ainsi accréditer l'engagement de l'industrie nautique européenne en faveur de la transition écologique et ouvre la voie d'échanges renforcés avec les institutions et administrations (Parlement, DG Mare, DG Environnement...). Sur le plan national, la démarche sur les ACV apporte une réponse structurée aux demandes de l'administration pour intégrer la plaisance dans une feuille de route, adaptée à ses spécificités.



## Une feuille de route stratégique pour le nautisme

C'est sous l'égide de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) que la FIN et ses partenaires ont relancé les travaux issus du rapport Lyon-Caen – Sellier sur « Le nautisme de demain » et de la plateforme produite à l'occasion de l'élection présidentielle de 2022, et entamé avec les services de la DGAMPA une revue des propositions faites par la Confédération.

Le travail relatif à la feuille de route stratégique, annoncé par le ministre de la Mer en septembre dernier, a été débuté en février. Un comité de pilotage co-présidé par la CNP et la DGAMPA s'est donné l'année 2024 pour faire émerger des propositions de réformes concrètes et directement applicables sur le terrain.

## Soutenir les entreprises adhérentes dans leurs activités à l'étranger

La FIN était aux côtés des entreprises de la location maritime exerçant une activité en Grèce, à l'occasion d'un différend les opposant aux autorités locales. Ainsi, la FIN a activé le réseau de l'ambassade de France en Grèce et de son service économique, dépendant de Bercy, pour intervenir auprès des autorités grecques afin que soit reconnu le certificat d'enregistrement français des bateaux de plaisance. Avec le soutien de l'administration française des affaires maritimes (DGAMPA), une solution a pu être trouvée et clarifier une situation qui avait pénalisé les loueurs lors de la dernière saison estivale.



# Accélérateur « Industriels de la mer » : un réseau au service du développement des entreprises



Dans le cadre du Plan France 2030, la Direction Générale des Entreprises (DGE) et Bpifrance, en partenariat avec le Comité Stratégique de Filière Industriels de la Mer auquel la FIN participe, ont lancé en 2023 le 1<sup>er</sup> « Accélérateur Industriels de la Mer ».

Piloté par la BPI, avec la participation au Comité de pilotage des différentes organisations professionnelles concernées, dont la FIN, ce nouveau réseau au service des entreprises proposait un programme de 18 mois d'accompagnement intensif, au travers d'un parcours collectif et individualisé, pour repenser son positionnement et son business model, gagner en performance et structurer son développement.

L'ambition affichée de cet accélérateur est de permettre aux entreprises de gérer leurs

perspectives de croissance, faire évoluer leur stratégie, renforcer leur démarche commerciale ou développer de nouveaux marchés, avec une attention particulière donnée à l'ouverture de marchés export.

Les accélérés s'inscrivent ainsi dans un réseau et bénéficient tout au long du programme de conseils et du partage d'expérience entre pairs. 5 entreprises adhérentes de la FIN participent à cette première promotion.



## La FIN et EBI mobilisées au niveau européen

European Boating Industry (EBI) tenait en 2023 une Assemblée Générale électorale, marquée par le renouvellement de son équipe dirigeante et le passage de témoin à sa tête de Jean-Pierre Goudant à Robert Marx, Président de la fédération allemande (BVWW), et l'élection de Jean-Paul Chapeleau comme Vice-Président.

Jean-Pierre Goudant, membre historique de la FIN et d'EBI, avait participé à la création de la fédération européenne en 2009. Il y a occupé les postes de trésorier, de Vice-Président et l'a présidée ces quatre dernières années. Il a œuvré sans relâche à faire grandir EBI, à rassembler les acteurs européens de l'industrie du nautisme, l'association compte aujourd'hui 22 membres, et l'imposer comme l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics européens.

EBI initie tout au long de l'année de nombreux contacts avec les décideurs publics et parlementaires européens notamment à l'occasion des salons. Elle est également associée aux commissions et groupes d'experts qui concernent l'industrie nautique (RCD Expert Group, ADCO pour élaborer des positions communes sur la manière d'optimiser la réglementation européenne relative à la surveillance du marché...).

## Des ambitions fortes pour la transition écologique

L'association européenne est également très investie sur la question du développement durable de l'industrie nautique. Les politiques publiques nationales et européennes ont en effet largement investi le champ de la transition écologique, avec des ambitions fortes. Pour suivre ces évolutions et peser sur les décisions qui auront un impact sur les industries et services nautiques, la FIN collabore activement avec ses homologues européens au sein d'EBI.

Sous l'étiquette « Green Deal » ou Pacte Vert pour l'Europe, les institutions européennes ont posé pour objectif d'être le premier continent neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Cette ambition vise 3 objectifs distincts :

- supprimer les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources ;
- couvrir tous les secteurs d'activité.

La Commission européenne est ainsi mandatée pour mettre en œuvre des mesures portant sur le climat, l'énergie, le transport ou encore la fiscalité, avec un objectif intermédiaire de 55% de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 en utilisant pour référence les niveaux de 1990, au travers du projet « Fit for 55 Package ».

Ce projet se décline sur plusieurs axes :

- air pur, eau propre, sols sains, biodiversité, aliments sains et abordables ;
- énergies et innovations propres (bâtiments, transports) ;
- produits d'une durée de vie accrue, réparables, recyclables, réutilisables ;
- emplois pérennes, formations aux métiers de la transition ;
- industrie compétitive et résiliente.

Le secteur de la plaisance est ainsi concerné par plusieurs démarches relevant aussi bien du « Green Deal » que du projet « Fit for 55 package ».

Concernant la fin de vie des produits, la France a pris une avance certaine, sous l'impulsion de la FIN, en ayant mis en place l'unique filière au monde de déconstruction des bateaux en fin de vie (APER - cf. page 13). Ce modèle est suivi avec attention par la Commission européenne qui a lancé en 2023 une feuille de route



« End-of-life boats » visant à promouvoir une démarche dans les pays de l'UE.

La présidence belge organisera à ce sujet, avec EBI et la Commission européenne, une conférence dans le courant de l'année 2024.

Au regard des objectifs liés à la neutralité carbone, la réduction des émissions du transport maritime fait l'objet de mesures spécifiques mais elles n'impactent pas pour l'heure la plaisance. EBI s'est ainsi particulièrement investie pour que la plaisance ne soit pas incluse dans l'EU ETS (Emissions Trading System) qui couvre aujourd'hui de nombreux secteurs, exception faite des plus gros yachts de plus de 5 000 t de jauge brute.

Plus largement, la Commission européenne œuvre à mettre en place un système de taxe ciblant les fournisseurs de carburant. EBI a pu alerter la Commission sur le fait que la traçabilité qui permettrait d'établir leur usage pour la pratique de la plaisance serait trop complexe et peu rentable.

Enfin, les travaux en cours de révision de la Directive régissant le marquage CE des bateaux de plaisance prévoient l'intégration du principe de l'analyse du cycle de vie (ACV) parmi les nouvelles exigences, démarche d'ores et déjà engagée par la filière (cf page 10).

Ces sujets prioritaires pour l'industrie nautique feront l'objet d'un manifeste qui servira de support aux différentes actions conduites par EBI et la FIN avant et après les élections européennes de juin 2024.





# 08

## Communication

Porte-voix de la filière nautique française, dont elle valorise les activités auprès de ses partenaires, interlocuteurs institutionnels, mais aussi des médias et du grand public, la FIN est également au cœur de l'information de la communauté nautique.

*En parallèle d'une visibilité média toujours plus importante, la FIN accompagne ses adhérents dans la mise en place de campagnes de communication collectives au sein des métiers qu'elle représente, afin de développer le rayonnement de la filière.*

## Visibilité média de la FIN : une part de voix à fort impact

• DANS LES MÉDIAS



**1863**

articles

parus en 2023



**325**

millions

de contacts

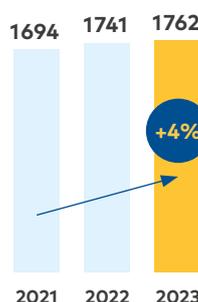
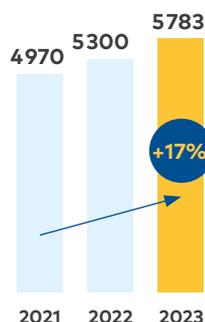
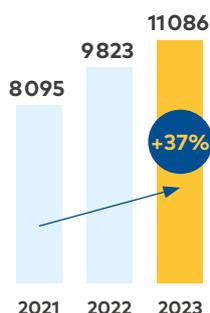


**19,9**

millions

d'équivalent d'achat d'espace

• SUR SES SUPPORTS DIGITAUX



**51000**

Nombre de visiteurs  
uniques sur le site  
[www.fin.fr](http://www.fin.fr) en 2023

## Conférence de presse septembre 2023

La conférence de presse de rentrée de la Fédération des Industries Nautiques a accueilli plus de 30 journalistes cette année. À cette occasion, la FIN a dressé un bilan de la dernière saison estivale, présenté l'état de santé économique de la filière française ainsi que les projets majeurs des prochaines années.

En premier lieu, les salons nautiques, avec le rachat de la société M2O, propriétaire de l'International Multihull Show, le nouveau salon de Paris - Nautic en Seine, qui se tiendra au printemps 2025 dans les Hauts-de-Seine - mais aussi le rayonnement international de la filière grâce à la nouvelle dynamique de la FIN au METSTRADE d'Amsterdam et à l'IBEX de Tampa.

Puis la transition écologique, sujet majeur de la filière qui ambitionne de faire de la France, la nation leader de la transformation écologique nautique.

Enfin, l'emploi et la formation, la FIN faisant de l'attractivité et la promotion de ses métiers une priorité à travers son ambitieuse campagne « L'équipe nautique recrute ».

## Campagne de communication sur les bonnes pratiques en VNM

En début de saison estivale, les constructeurs de VNM (véhicules nautiques à moteur) adhérents de la FIN ont souhaité mettre en place une campagne de communication afin de rappeler les bonnes pratiques en matière d'usage.

S'appuyant sur cinq vidéos, disponibles sur le site web et la chaîne Youtube de la FIN, ainsi que sur une charte des bonnes pratiques, le dispositif abordait les principales thématiques d'une navigation sereine :

- Être responsable sur l'eau
- Modérer sa vitesse
- Naviguer dans les zones autorisées
- Naviguer en toute sobriété
- Identifier le moment opportun pour chaque action

Diffusée sur Youtube et sur des sites partenaires de Google, la campagne a remporté un vif succès puisqu'elle totalise 612000 impressions pour 61 620 vues.



## Une campagne TV pour la location fluviale

Les loueurs fluviaux adhérents de la FIN mènent chaque année, en partenariat avec Voies Navigables de France et avec le soutien de la Fédération, une campagne de communication afin de promouvoir le tourisme fluvial dans l'hexagone.

En 2023, les loueurs ont décidé de

donner de la visibilité à leur activité en télévision, pendant 3 semaines, avec le sponsoring de plusieurs programmes de France Télévisions, notamment :

- Les nouveaux nomades, diffusé sur France 3
- Échappées Belles, diffusé sur France 5

Le dispositif comportait également un volet digital, avec la reprise des billboards TV sur les replays des émissions concernées, mais aussi sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat et TikTok) auprès d'une audience affinitaire avec la thématique.

Une campagne qui s'est révélée efficace, puisqu'elle a permis de toucher près de 8 millions de personnes avec le dispositif TV, et a été vue plus de 140 000 fois sur le web.

Pour tout savoir sur la location fluviale [www.location-fluviale.com](http://www.location-fluviale.com)





22 rue de Madrid 75008 Paris  
Tel. +33 (0)1 44 37 04 00 • Courriel: [info@fin.fr](mailto:info@fin.fr)  
[www.fin.fr](http://www.fin.fr)

Crédits photo: Gilles Martin-Raget, Jérôme Kelagopian, Jean-Paul Chapeleau, Tanna-47-Fontaine-Pajot-Cruising-Catamarans, Hobie Cat, Wind4production, Les Canalous, Cannes Yachting Festival - Abracadabra Studio, Monaco Marine, Quicksilver, Honda Marine, APER, Locaboat - Damien Lachas, GettyImages, Istock.

Conception, réalisation: Cithéa • [www.cithea.com](http://www.cithea.com)